

## Contrat AMAP de la MANU FARINE

### Modalités

Ce contrat établit une relation directe entre producteur et consommateur via l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de la Manufacture pour Sébastien Collin, producteur de farines certifiées venant de l'agriculture biologique.

#### **Producteur :**

Sébastien Collin,  
le moulin de la garenne, La Bourdinière 44 440 Pannecé,  
seb\_collin@yahoo.fr, 06.23.74.13.22.

#### **Consommateur :**

AMAP de la Manu  
place de la Manufacture 44 000 NANTES  
Coordinateur : Victor Legrand  
Contact : victor\_legrand@hotmail.fr  
06.75.28.54.43.

**Dates de distribution : le mercredi 01er mars 2023**

**Fonctionnement:** la farine sera livrée par Sébastien Collin / sa compagne juste avant la distribution.

### Engagements du producteur

- Je, soussigné Sébastien Collin m'engage à fournir de la farine au lieu et échéances fixés par le présent contrat.
- **Je précise que les blés sont issus de variétés anciennes (donc avec un gluten non modifié)**
- Je m'engage à faire livrer la farine par l'intermédiaire d'un tiers suivant les quantités à fournir ;
- Je m'engage à venir expliquer les méthodes et choix de production au moins une fois par année civile si nécessaire;
- Je m'engage à accueillir les adhérents sur l'exploitation au moins une fois pendant l'année civile ;
- J'adhère aux principes de la Charte des AMAP ;

### Engagement du consommateur

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

.....

Courriel : .....

Tel. : .....

m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche ; reconnais que les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production, mais à l'inverse, de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production ; En conséquence de quoi, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices sachant que je recevrai la juste part de la production de la saison ; m'engage à venir prendre ma farine aux dates prévues ou à les faire récupérer par une personne de mon choix (en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé) ; confie un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter ; m'engage à assurer au moins une permanence, et à assurer mon remplacement en cas d'empêchement de dernière minute ; adhère aux principes de la Charte des AMAP.

### Commande

Type de farine:	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Total
			1 kg = 2 euros		5 kg = 8 euros		
<b>T 80</b>							
<b>T 110 semi complète</b>							
<b>T 150 complète</b>							
			1 kg = 2 euros		5 kg = 8,50 euros		
<b>T 65</b>							
<b>Seigle</b>							
			1 kg = 4 euros				
<b>Petit épeautre</b>							
	500 g = 2 euros		1 kg = 3 euros		5 kg = 13,5 euros		
<b>Sarrasin</b>							
					Montant Total:		

Le contrat est à remettre **le mercredi 01er mars pendant la distribution.**

Le paiement peut s'effectuer par virement. Celui-ci doit être effectif au plus tard **le samedi précédent la livraison.**

**Un paiement par chèque est possible et le rédiger à l'ordre de Sébastien Collin.**

## Signatures

Fait à Nantes, le ...../...../20

Le producteur	Le consommateur
Sébastien Collin	